



DÉPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
VILLE DE DREUX

DÉCISION N°DEC2023-115

DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ

Concession n° : 13274

Situation : Cimetière BILLY

Division : 6 / Carré : D / Allée : 2 - Empl : 7

Le Maire de la Ville de Dreux,

VU l'Article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales alinéa 8,**VU** la délibération n°2022-215 du 13 décembre 2022 portant délégation de pouvoirs au Maire,**VU** l'arrêté n°ARR2022-543 du 31 octobre 2022 donnant délégation de fonction et de signature à Madame Mariam CISSÉ,**VU** la demande présentée par Monsieur THAROT Gérard domicilié 149 rue Armand Sylvestre 92400 COURBEVOIE mandataire de Monsieur THAROT Roland domicilié 28 Rue François Boucher 78000 VERSAILLES, et désirant obtenir le renouvellement de la concession n° 8897 dans le Cimetière BILLY pour une durée de 30 ans.**DÉCIDE****ARTICLE 1** - Il est accordé dans le **Cimetière BILLY** à compter du 13 août 2021 au nom du demandeur susvisé et à l'effet d'y fonder la sépulture familiale indiquée de **2 mètres superficiels**. La date d'échéance est le **12 août 2051 pour une durée de trente ans**.**ARTICLE 2** - La présente concession est accordée moyennant la somme totale de 700,00 Euros qui a été versée dans la caisse du Receveur Municipal suivant quittance n°2023/50 du 13 mars 2023**ARTICLE 3** - Monsieur le Directeur général des services de la Mairie de Dreux et Monsieur le Comptable public assignataire de Dreux Agglomération sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.**ARTICLE 4** - Un exemplaire de la présente décision sera notifié à Monsieur le Comptable public assignataire de Dreux Agglomération et au Titulaire de la concession.**ARTICLE 5** - La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télerecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.

Fait à Dreux, le 27 JUIN 2023

Pour le Maire,

Document certifié exécutoire
après dépôt à la sous-préfecture de Dreux le
Notification ou affichage leL'Adjointe au Maire,
Mariam CISSÉ